

DCM_2025_04_14

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 27 SEPTEMBRE
2025**

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE
BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET,
M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE,
Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Joël PEYRE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2025

14

VILLE EN AUTONOMIE : Rapport d'activités des services 2022-2024 adopté par la Commission Communale pour l'Accessibilité

M. HOKMAYAN

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Avignon souhaite être porteuse de valeurs fortes : l'égalité des droits, la justice sociale, la dignité pour tous. Et dans ce cadre, l'inclusion sociale des personnes porteuses de handicap ne doit pas être un supplément d'âme, mais le cœur de l'action des services publics locaux.

Dans le cadre de ses engagements pour une ville plus juste, plus solidaire et plus humaine, Avignon a mis en œuvre, depuis la loi du 11 février 2005, sa Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA). Lors de la réunion du 30 juin dernier, la CCA a adopté le rapport de l'activité des services pour les années 2022 à 2024.

Trop de nos concitoyens rencontrent encore des barrières invisibles, sociales, culturelles, parfois même administratives, qui les éloignent de la vie collective.

Au-delà du simple constat, la ville d'Avignon est attachée à agir concrètement: renforcer l'accessibilité de nos équipements publics, soutenir l'insertion professionnelle, investir dans des politiques éducatives inclusives, et surtout changer les mentalités.

L'intégration des personnes en situation de handicap ne relève pas seulement de la bienveillance, mais incarne un devoir collectif, un impératif d'équité et de respect. En donnant accès, à tous les Avignonnais, aux espaces publics, à l'emploi, à l'éducation et à la culture, la Ville réaffirme la dignité de toute personne quelles que soient ses capacités physiques ou mentales.

Le rapport 2022-2024 retrace l'ensemble des actions menées par la Ville et le CCAS notamment en faveur des bénéficiaires de l'AAH et de l'AEEH et plus largement des personnes pouvant être porteuses d'un ou plusieurs handicap(s) permanent(s) ou temporaire(s).

Comme souligné en séance de la CCA, ce rapport met en évidence la montée en puissance des politiques d'inclusion sociale portées par les services municipaux, en particulier dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, des loisirs et du logement. Il confirme l'engagement de la Ville à garantir un accès équitable aux droits et aux services pour les personnes en situation de handicap, et constitue un outil de pilotage pour poursuivre la mise en accessibilité du territoire dans le respect des obligations légales.

Dans le domaine de l'accessibilité de **la voirie et des espaces extérieurs**, des travaux conséquents ont été menés sur la voirie, les parcs, jardins, parvis d'écoles et espaces publics, avec une augmentation notable du nombre de places PMR. Les projets ont visé à améliorer les cheminements, la signalétique et l'environnement paysager, dans une logique inclusive et intergénérationnelle.

Concernant l'accessibilité des **transports publics**, le réseau urbain Orizo est intégralement accessible aux personnes à mobilité réduite. Près de 52% des points d'arrêt sont adaptés, et un service spécialisé de navette (Allo Bus / Orizen) fonctionne sur réservation pour les publics en situation de handicap ou âgés. Les chauffeurs sont formés à l'accueil spécifique.

Pour l'accessibilité des **bâtiments publics et ERP municipaux**, le rapport fait état des diagnostics réalisés et des travaux d'adaptation engagés, notamment dans les piscines municipales, écoles, bibliothèques et bâtiments administratifs. Il détaille les investissements réalisés et à venir dans le cadre des différents agendas Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée).

Outre la création de 205 nouvelles places PMR, des travaux majeurs de requalification de voirie, de parvis scolaires, de jardins publics et de rues commerçantes ont été réalisés dans une optique inclusive.

Les travaux menés ont concerné : plus de 170 ERP, dont écoles, piscines, bibliothèques et bâtiments administratifs et un **investissement global de près de 19 millions d'euros**.

Le recensement des **logements accessibles** est effectué en lien avec les bailleurs sociaux. 150 logements accessibles ou adaptés ont été recensés sur le territoire communal en distinguant les logements accessibles, adaptés et aménagés pour les seniors. Un travail de coordination est engagé pour améliorer l'identification et la transmission de ces offres aux personnes concernées.

En matière d'**actions sociales et d'inclusion du CCAS**, celui-ci assure un accompagnement des familles, propose un service dédié à l'accueil handicap, traite les aides extra-légales pour l'acquisition de matériel, et anime un réseau de partenaires.

Il met également en œuvre un accueil inclusif dans ses établissements de la petite enfance (crèches, LAEP, RPE).

Mobilisée pour l'inclusion scolaire, la Ville accompagne la scolarisation des enfants en situation de handicap via les dispositifs ULIS, UEMA et UEEA. Une collaboration étroite avec l'Éducation nationale et les familles est assurée. Des agents municipaux sont formés pour assurer les temps périscolaires inclusifs et un effort particulier est conduit envers les Atsem.

La Ville, en partenariat étroit avec le CCAS, a accueilli et accompagné **plus de 100 enfants en situation de handicap** dans ses crèches et structures de petite enfance, déployé des dispositifs périscolaires renforcés et mis en place une **cellule famille dédiée** pour le suivi des parcours inclusifs.

En matière d'**inclusion sportive**, le service des sports a développé plusieurs partenariats handisport, organisé des stages inclusifs et engagé la rénovation d'équipements en conformité avec la réglementation handicap. Les équipements aquatiques sont adaptés aux normes d'accessibilité et des créneaux spécifiques, des stages et des partenariats avec les associations sportives permettent la pratique inclusive. Des actions de sensibilisation sont menées dans les écoles et bases de loisirs.

Pour l'**accessibilité culturelle**, des dispositifs adaptés sont déployés dans les monuments emblématiques comme le Pont Saint-Bénézet et le Palais des Papes. Le rapport aborde également l'état d'accessibilité des musées municipaux et des archives, avec des objectifs d'amélioration continue et des outils numériques compensatoires. Des **supports de visite adaptés** (braille, LSF, audioguides, Histopad PMR...) sont désormais proposés aux publics spécifiques.

Ce rapport témoigne d'une politique municipale résolue et coordonnée en faveur de l'accessibilité, articulée autour de trois axes : la mise en conformité du patrimoine communal, l'inclusion sociale des publics concernés, et l'amélioration continue des dispositifs de soutien. Il permet de faire ressortir la portée transversale du rapport et sa valeur stratégique dans la conduite de la volonté municipale d'inclusion.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce rapport qui sera, conformément aux textes en vigueur, transmis aux services de l'État, aux partenaires institutionnels et rendu accessible au public.

Créer une ville inclusive, ce n'est pas seulement adapter nos infrastructures, c'est aussi transformer les regards. C'est reconnaître les talents, la créativité et la force que chaque individu peut apporter à notre communauté.

Le handicap ne doit jamais être un frein à l'épanouissement, mais plutôt un appel à inventer un vivre-ensemble plus humain et plus juste.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2143-3,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances,

Vu l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville attractive et dynamique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités des services 2022-2024 adopté par la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

PREND ACTE

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile HELLE

Mme Frédérique CORCORAL



PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/09/2025

ACTE PUBLIE LE 30/09/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :